

**RAPPORT DU COMITE PERMANENT SUR L'ADMINISTRATION
ET LES FINANCES (SCAF)**

RAPPORT DU COMITE PERMANENT SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES (SCAF)

En vue d'une première discussion, le Comité permanent sur l'administration et les finances a examiné les questions suivantes à l'ordre du jour :

Examen des états financiers vérifiés de 1992 (CCAMLR-XII/3)

Gestion des données (CCAMLR-XII/8)

Poste de Directeur des données (Description du poste)

Examen des formules de calcul des contributions des Membres (CCAMLR-XII/6)

Intérêts sur les arriérés des contributions des Membres (CCAMLR-XII/14)

Examen des postes éventuels de réduction des dépenses (CCAMLR-XII/7)

Examen du budget de 1993 (CCAMLR-XII/4)

Budget de 1994 et prévisions budgétaires pour 1995 (CCAMLR-XII/4)

Election du président et du vice-président du SCAF.

ETATS FINANCIERS VERIFIES

2. **Le Comité recommande à la Commission d'adopter les états financiers tels qu'ils sont présentés dans CCAMLR-XII/4.** Le Comité a noté que le rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers de 1993 n'a comporté aucune remarque particulière concernant les dispositions relatives aux Etats financiers et aux normes comptables internationales.

3. **Le Comité recommande à la Commission d'envisager une vérification moins approfondie des comptes financiers lorsqu'elle s'avère appropriée.** Les membres du Comité estiment que vu les rapports sans réserve que le commissaire aux comptes a fournis par le passé et la confiance que le secrétariat inspire aux Membres, les vérifications annuelles complètes ne sont pas justifiées. Il conviendrait de procéder à une vérification complète en moyenne tous les deux ans puis, l'année suivante, à une vérification moins approfondie. Les économies potentielles que réaliserait la Commission sur cette recommandation lors des années de vérification simplifiée seraient de l'ordre de A\$ 4 000.

4. **En vue de faciliter le recours aux vérifications simplifiées, le Comité recommande à la Commission d'opter chaque année, à partir de l'année fiscale 1993, soit pour une vérification complète, soit pour une vérification moins approfondie.**

GESTION DES DONNEES

5. **Notant une augmentation de la quantité relative de travail liée à la gestion des données, le Comité recommande à la Commission de faire ressortir cette augmentation dans le budget de 1994.** Ce poste est principalement affecté par une allocation supplémentaire de 19 000 dollars australiens au personnel contractuel, montant justifié par l'accroissement important du volume des données à traiter. Le président du Comité scientifique a pleinement approuvé l'utilité de ces données.

DIRECTEUR DES DONNEES

6. Le secrétaire exécutif a avisé le Comité que le contrat du directeur des données est venu à expiration en août 1992 et qu'il a depuis été prolongé par accord tacite avec celui-ci dans l'attente d'un examen des tâches et compétences inhérentes à ce poste. Les résultats de cet examen effectué par le secrétaire exécutif avaient fait l'objet de discussions avec le président du SCAF et avaient ensuite été présentés à la Commission.

7. **Le Comité recommande à la Commission d'approuver, à compter du mois d'août 1994, la révision du poste de directeur des données, passant de l'échelon P4 à l'échelon P5 de la Fonction publique internationale.** Le reclassement est considéré comme étant justifié en raison de la nature de plus en plus technique des responsabilités confiées au directeur des données par le Comité scientifique et ses Groupes de travail. Celles-ci dépassent largement les niveaux qui avaient été anticipés lors de la création de ce poste et comportent une quantité considérable d'analyses de données et de modèles statistiques. Le président du Comité scientifique a sanctionné cet avis. Les frais de reclassement de ce poste s'élèvent à environ A\$ 21 000 par an (soit, au prorata de 1994 à partir du mois d'août, A\$ 7 000).

8. **Le Comité recommande à la Commission de confier au directeur des données en place actuellement les responsabilités inhérentes au nouvel échelon bien que le reclassement de ce poste donne en fait lieu à un nouveau poste.** Le président du Comité scientifique a approuvé l'opinion des membres du SCAF qui reflète le respect que la communauté scientifique de la CCAMLR éprouve à l'égard du directeur des données actuel qu'elle estime parfaitement compétent pour exercer les fonctions de directeur des données à un échelon plus élevé.

CALCUL DES CONTRIBUTIONS DES MEMBRES

9. Reconnaissant l'obligation fondamentale qu'ont les Membres d'apporter leur soutien à la Commission, le Comité a examiné différentes formules de calcul des contributions. **Il recommande à la Commission de se baser sur la formule utilisée jusqu'ici pour calculer les contributions des Membres au budget de 1994. Le Comité recommande par ailleurs au secrétariat de préparer une communication à ce sujet exposant différentes options qui seront considérées lors de la réunion de la Commission en 1994.**

CONTRIBUTIONS DES MEMBRES

10. **Le Comité ne fait aucune recommandation particulière à la Commission en ce qui concerne le projet de prélèvement d'intérêts sur les contributions des Membres au budget annuel dont le paiement est en retard.** Les discussions menées par le SCAF n'ont abouti à aucune décision concernant le prélèvement d'intérêts sur les contributions des Membres perçues en retard. En prenant note de ce désaccord, la délégation australienne a retiré sa proposition, ayant remarqué qu'elle n'avait abouti à aucun accord général.

11. **Le Comité recommande aux pays membres d'encourager les nations non membres menant des opérations de pêche dans la zone de la Convention à devenir membres à part entière de la CCAMLR, ceci dans le but d'accroître l'efficacité de la Commission et de répartir les dépenses budgétaires sur une base plus large.**

12. **Le Comité recommande à la Commission d'encourager tous les Membres à payer leur contribution conformément à la Règle 5.6 du Règlement financier. Le non-respect de cette règle porte atteinte au fonctionnement efficace de l'organisation.**

REDUCTION DES DEPENSES

13. **Le Comité recommande au secrétariat de poursuivre ses efforts pour trouver un centre de conférence moins onéreux dans la région de Hobart pour sa réunion annuelle.** Les discussions entamées auprès du gouvernement de la Tasmanie à ce sujet ont été infructueuses. Cependant, le secrétaire exécutif poursuivra ses recherches auprès du gouvernement de cet Etat pour trouver des solutions acceptables.

14. **Le Comité recommande à la Commission d'ouvrir sa réunion le mercredi de la semaine de réunion du Comité scientifique.** Bien qu'il soit fort probable que cette mesure ne représente pas une économie importante pour la Commission, elle permettrait aux délégués de passer deux jours de moins à la réunion et ainsi de réduire les dépenses des Membres.

15. **Le Comité recommande à la Commission de charger le secrétariat de préparer pour la prochaine réunion une communication qui exposerait toutes les réductions de dépenses qui pourraient éventuellement être imposées dans le déroulement des réunions du Comité scientifique et de la Commission et ferait état des implications liées aux procédures et aux aspects pratiques de ces solutions.**

16. **Le Comité recommande de cesser, à partir de 1994, la publication des rapports des activités des Membres en un volume séparé.** Le Comité a fait remarquer que, si les Membres présentaient des rapports en temps voulu, des exemplaires seraient disponibles dans toutes les langues officielles lors de la réunion annuelle. **Le Comité recommande par ailleurs au secrétariat d'inclure dans le bulletin d'informations de la CCAMLR un avis annonçant que les rapports individuels sont disponibles.** Les économies susceptibles d'être réalisées en adoptant ces recommandations seraient de l'ordre de A\$23 000.

17. **Le Comité recommande à la Commission l'adoption, pour une période provisoire de deux ans, des principes suivants concernant la distribution des publications :**

DISPONIBILITE

A titre gratuit pour les Membres, sur demande, un maximum de :

- **quatre exemplaires du rapport de la Commission;**
- **douze exemplaires du rapport du Comité scientifique;**
- **deux exemplaires de toutes les autres publications de la CCAMLR.**

COUTS

- **Les coûts relatifs aux exemplaires supplémentaires des publications de la CCAMLR seront ajoutés à la contribution de l'année suivante du Membre.**

FRAIS D'ENVOI

- **Sauf avis contraire, tous les exemplaires à l'intention des Membres seront transmis par l'intermédiaire de l'Ambassade des Membres concernés ou par courrier diplomatique en Australie; et**

AUTRES INSTITUTIONS, PARTICULIERS ET OBSERVATEURS

- **Les publications de la CCAMLR devraient toutes être à la disposition d'autres institutions, de particuliers et d'observateurs qui y souscriraient.**

Cette recommandation permettrait de réaliser une économie de A\$17 000.

18. **Le Comité recommande aux Comités permanents, aux Groupes de travail, au Comité scientifique et à la Commission de rester aussi brefs que possible dans leurs rapports et de réviser les documents présentés à toutes les réunions pour déterminer si leur longueur est justifiée et leur contenu approprié.** Le Comité a chargé le secrétaire exécutif de réitérer cet avis chaque année aux chefs de délégations.

19. **Le Comité recommande, dorénavant, d'inviter les pays qui accueillent les réunions des Groupes de travail hors du siège, à contribuer au coût de la participation du personnel du secrétariat à ces réunions.**

EXAMEN DU BUDGET DE 1993

20. **Le Comité recommande à la Commission d'approuver la redistribution des postes de dépenses du budget de 1993 comme suit :**

Réduire le poste des publications de A\$3 000

Réduire le sous-poste des indemnités de A\$28 500

Augmenter le sous-poste des salaires de A\$31 500

Cette redistribution s'avère nécessaire suite aux variations du taux de change dollar US/dollar australien qui ont provoqué une hausse imprévue des salaires. Ces augmentations ont en partie été contrebalancées par le Chargé des affaires scientifiques qui a accepté de reporter ses congés dans son pays d'origine à 1994.

BUDGET DE 1994

21. **Le Comité, tout en approuvant la recommandation du Comité scientifique stipulant de rehausser les Communications scientifiques sélectionnées, recommande à la Commission de charger le secrétaire exécutif de faire un bilan annuel, pendant une période d'essai de trois ans, des frais de production, de l'intérêt qu'elles suscitent et de l'avancement du**

recouvrement des frais. De surcroît, il recommande au secrétaire exécutif d'examiner la possibilité de réalisation d'un examen indépendant de la qualité de la publication.

22. Le Comité a pris note du fait que le Comité scientifique s'est efforcé de regrouper les réunions de deux de ses Groupes de travail, ce qui permettrait d'alléger la contribution financière accordée par le secrétariat aux réunions. **En vue de réaliser un maximum d'économies et de se montrer aussi efficace que possible, le Comité recommande de procéder au plus tôt au regroupement des Groupes de travail.**

23. **Le Comité recommande à la Commission d'approuver les postes du budget suivants (ainsi que tous les éléments du budget exposés dans le tableau ci-joint) :**

Gestion des données	A\$87 300
Réunions	A\$388 200
Publications	A\$103 400
Comité scientifique	A\$127 200
Frais du secrétariat	A\$926 900

Les dépenses figurant au budget de 1994 s'élèvent à A\$1 633 000, par comparaison avec celles figurant au budget de 1993 qui s'élevaient à A\$1 526 800. La différence de A\$106 200 représente une augmentation de 6,9% qui, compte tenu de l'inflation, n'est plus que de 4,0%.

PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 1995

24. Le Comité a pris note des prévisions budgétaires s'élevant à A\$1 672 000 pour 1995.

AUTRES QUESTIONS

25. Le secrétaire exécutif a suggéré à la Commission d'étudier s'il serait approprié de concevoir un drapeau de la CCAMLR. **Le Comité recommande au secrétaire exécutif de présenter un rapport au SCAF, lors de la réunion de 1994, sur les diverses options, coûts compris, relatives à l'introduction d'un tel drapeau.**

ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT

26. Le Comité a élu l'Afrique du Sud à la présidence et le Chili à la vice-présidence pour 1994 et 1995.

27. Le Comité a exprimé sa gratitude envers Robin Tuttle qui a manifesté efficacité et diplomatie dans ses responsabilités à la présidence du SCAF ces trois dernières années.

PREVISIONS DES REVENUS ET DES DEPENSES POUR 1993,
BUDGET PROVISOIRE POUR 1994 ET PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 1995

(Dollars australiens)

Budget pour 1993			Poste	Sous-poste	(4) Budget provisoire de 1994	(5) Prévisions budgétaires pour 1995
(1) Budget adopté en 1992	(2) Projections au 31/12/93	(3) Ecart par rapport au budget				
REVENUS						
1 309 800	1 283 473	-26 327		Contributions des Membres	1 355 100	1 440 900
				Postes de l'année précédente		
0	0	0		- Arriérés des contributions	0	0
36 000	29 186	-6 814		- Interêts	28 900	29 500
0	0	0		- Contributions des Membres	0	0
0	0	0		- Contrib. des nouveaux Membres	0	0
181 000	182 977	1 977		- Imposition du personnel	249 000	201 600
0	31 164	31 164		- Excédent	0	0
<u>1 526 800</u>	<u>1 526 800</u>	<u>0</u>		Total Revenus	<u>1 633 000</u>	<u>1 672 000</u>
DEPENSES						
GESTION DES DONNEES						
6200	6200	0		- Biens d'équipement	6 400	6 600
3 600	3 600	0		- Biens de consommation	3 700	3 800
40 100	40 100	0		- Travail à forfait	60 300	72 400
11 100	11 100	0		- Maintenance	11 400	11 800
5 300	5 300	0		- Exploitation en temps partagé	5 500	5 700
<u>66 300</u>	<u>66 300</u>	<u>0</u>		Total Gestion des données	<u>87 300</u>	<u>100 300</u>
REUNIONS						
<u>377 400</u>	<u>377 400</u>	<u>0</u>		Total Réunions	<u>388 200</u>	<u>401 800</u>
PUBLICATIONS						
<u>130 300</u>	<u>127 300</u>	<u>-3 000</u>		Total Publications	<u>103 400</u>	<u>98 300</u>
COMITE SCIENTIFIQUE						
<u>119 100</u>	<u>119 100</u>	<u>0</u>		Total Comité scientifique	<u>127 200</u>	<u>121 500</u>
FRAIS DE SECRETARIAT						
18 400	18 400	0		Administration	19 100	19 800
216 900	188 400	-28 500		Indemnités	247 800	237 300
5 000	5 000	0		Véhicules	5 100	5 300
28 600	28 600	0		Communications	29 400	30 400
3 700	3 700	0		Faux frais	3 800	3 900
3 700	3 700	0		Documentation	3 800	3 900
28 400	28 400	0		Fournitures de bureau	29 200	30 200
8 700	8 700	0		Locaux	9 000	9 300
494 100	525 600	31 500		Salaires	544 300	573 400
26 200	26 200	0		Déplacements	35 400	36 600
<u>833 700</u>	<u>836 700</u>	<u>3 000</u>		Total Dépenses du secrétariat	<u>926 900</u>	<u>950 100</u>
<u>1 526 800</u>	<u>1 526 800</u>	<u>0</u>		Total Dépenses	<u>1 633 000</u>	<u>1 672 000</u>